



Trop ou pas assez? Le quota de pêche du cabillaud en mer Celtique fait débat

Les ministres européens de la pêche ont fixé les limites de captures de poissons pour 2020. La Commission proposait de freiner drastiquement les captures des cabillauds. Mais elle n'a pas été écoutée.

Par Myriam Thiébaud

Publié le 19/12/2019 à 16:52 Mis à jour le 20/12/2019 à 19:06

La commission européenne proposait de baisser les captures de cabillaud de 88% en 2020, par rapport à cette année, en mer Celtique. Elle juge "désastreuse" la situation de ce poisson dans cette partie de l'océan Atlantique entre la Bretagne, l'Irlande, le Pays de Galles et les Cornouailles et souhaite permettre que sa population se reconstitue.

Depuis la réforme de la politique commune de la pêche en 2013, elle s'est fixé l'objectif de gérer l'ensemble des stocks européens de poissons à des niveaux durables en 2020, en prenant en compte les recommandations des scientifiques, ce qu'elle renâclait à faire jusqu'ici.

Et pour cette année, les scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) recommandaient de fermer complètement la pêche du cabillaud en mer Celtique.

Baisse des captures et changement de chalut en 2020

Finalement, le quota 2020 baissera de moitié par rapport au quota de 2019, qui était de 1 610 tonnes. Ramené à 805 tonnes, ce "total admissible de capture" (TAC) sera accompagné de mesures

de sélectivité: augmenter les mailles des filets du chalut et utiliser des chaluts qui ne raclent pas le fond ("raise-line"). Les pêcheurs seront donc amenés à changer de chalut.

Environ 70 navires bretons, soit plusieurs centaines de marins, sont concernés par ces changements en mer Celtique, selon le président du comité des pêches en Bretagne.

"Atteinte inacceptable aux intérêts de la pêche bretonne"

Le Conseil régional de Bretagne s'oppose au compromis européen et dénonce "une atteinte inacceptable aux intérêts de la pêche bretonne ».

Action en justice

De son côté, Olivier Le Nézet, le président du comité des pêches en Bretagne, a déclaré ce vendredi à France 3 que les mesures concernant le cabillaud constituaient *"une attaque en règle contre la pêche française et surtout bretonne"*. Il a annoncé qu'il souhaite engager une action en justice auprès de la Cour européenne contre ces mesures qui, d'après lui, relèvent normalement du Parlement européen et non de la Commission. Il estime que *"la Commission européenne est allée au-delà de ses prérogatives"*.

"Les Ministres européens de la pêche ont acté la poursuite scandaleuse de la surpêche"

Tout au contraire, les organisations environnementales dénoncent un manquement à l'engagement européen pris en 2013. L'association Bloom estime ainsi que *"les Ministres ont bafoué cet engagement inscrit dans la loi"*, en refusant de s'aligner sur les propositions de quotas de la Commission européenne.

L'institution européenne, chargée de proposer les quotas espèce par espèce, en est persuadée: le cabillaud européen est en danger.

Stock effondré

"Son stock est officiellement considéré comme éffondré", confirme Didier Gascuel, directeur du Pôle halieutique à l'Agrocampus à Rennes. "Depuis 2004, c'est l'un des stocks en plus mauvais état en Europe. Parce qu'il est surexploité depuis longtemps, et parce qu'il subit de plein fouet le réchauffement climatique. »

« Les pêcheurs n'arrivent même pas atteindre le quota, ils ne trouvent pas dans l'eau la quantité de poissons qui est autorisée! En 2019, seulement 1300 tonnes de cabillaud ont été pêchées, alors que le quota était de 1610 tonnes » Didier Gascuel, directeur du Pôle halieutique à l'Agrocampus à Rennes.

Mouvement de yoyo

Chaque année, la Commission propose des quotas, ou "totaux admissibles de capture" (TAC), pour chaque stock de poissons, négociés puis répartis par pays membre.

Mais les quotas établis varient dans de grandes proportions d'une année sur l'autre.

Selon certains pêcheurs, c'est ce mouvement de "yoyo" qui leur est le plus dommageable pour eux, et non la baisse du quota lui-même. Ainsi en 2014, lorsque le merlu s'est vu octroyer un quota très élevé, les pêcheurs l'ont capturé massivement, et son prix s'est effondré à moins de 1,8 euros /kg.